

Et après ?

Lieux d'exercice

Hospitalier :

Pédiatrie

Pédopsychiatrie

Maternité

Extra-hospitalier :

Etablissement d'accueil du jeune enfant (crèche, jardin d'enfants)

Structure d'accueil d'enfants en situation de handicap

Structure d'aide sociale à l'enfance (pouponnière ...)

Poursuites d'étude

Après une expérience de 3 ans minimum dans le secteur hospitalier ou médico-social, une auxiliaire de puériculture peut intégrer, après avoir satisfait aux épreuves de sélection, un IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers), pour préparer le diplôme d'Etat infirmier ou le DEEJE (Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants).



Une formation sur 3 sites

- Le Puits de l'Aune à Feurs (42)
- La Salésienne à Saint-Etienne (42)
- ESCY Eugénie Joubert à Yssingeaux (43)



Des solutions de logement peuvent être proposées : internat, colocation, studios.

Nous Contacter :

IFAP 42-43
Mme Chantal LAMBERT
ifap4243@cneap.fr
www.ifap42.fr
04 77 26 11 65



DIPLOME D'ETAT Auxiliaire de Puériculture



Les valeurs de
la profession:

ENGAGEMENT
RESPONSABILITE
RESPECT
BIENTRAITANCE
SECURITE



IFAP 42-43
ifap4243@cneap.fr / www.ifap42.fr
04 77 26 11 65



Le métier d'auxiliaire de puériculture

En tant que professionnel de santé, l'auxiliaire de puériculture réalise des **activités d'éveil** et des **soins adaptés à l'évolution de l'état clinique** visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche **globale de l'enfant** et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

Ses missions

Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale

Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences

Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel



Conditions d'admission

Avoir **17 ans** le jour de la rentrée

Aucun **diplôme** requis

Avoir été déclaré **apte à l'exercice de la fonction** d'auxiliaire de puériculture par **médecin agréé**

Admission sur **dossier** avec un **entretien** de sélection

Formation en **cursus partiel** pour les candidats diplômés (DEAS, BP ASSP/SAPAT, CAP AEPE, DEAES, TPAVF, TPASMS, ARM, Ambulancier)



La formation



2 rentrées par an

EN APPRENTISSAGE
Rentrée Janvier

18 mois de Formation

2 Stages obligatoires «Hors employeur»

Cours théoriques au sein de IFAP : **770 heures** (22 semaines)

EN INITIALE
Rentrée Août

11 mois de Formation

2 à 4 Stages obligatoires

Cours théoriques au sein de IFAP : **770 heures** (22 semaines)

Possibilité d'entrée en formation **continue**